

# Fertilisation azotée

# Caractéristiques de la campagne 2017-2018

Une gamme de biomasses assez variées entre parcelles mais homogènes à l'intérieur même d'une parcelle.

- ⇒ Fonction des dates de levée : épisodes de mi-août puis du pluvieux septembre
- ⇒ La mesure de la biomasse devrait permettre facilement d'ajuster au mieux le calcul de la dose d'azote en fonction des situations.

Flash code pour accéder à la réglette de calcul de doses d'azote Terres Inovia



### Calculer l'azote absorbé

Pour convertir les kg/m² de biomasse en unités d'azote absorbé à l'hectare, on utilise un coefficient de 50 u/kg de biomasse en entrée hiver et de 65 u/kg pour celle de sortie hiver.

L'idéal est de disposer de l'absorption en Entrée et Sortie hiver :

- → si la valeur de sortie hiver est la plus élevée, on garde celle-ci pour le calcul.
- → dans le cas contraire, l'azote absorbé à retenir se calcule comme suit :

N absorbé = N absorbé SH(\*)

- + (0,5 x (N absorbé EH(\*)
- N absorbé SH<sup>(\*)</sup>) / 1,35)
- (\*) EH = entrée hiver SH = sortie hiver

#### Mesurer la biomasse

La biomasse (en kg par m²) mesurée par pesée ou imagerie aérienne/satellitaire, sert à estimer la quantité d'azote absorbée par le colza (en u/ha).

- ⇒ Elle est la plus influente sur la dose totale calculée.
- ⇒ En cas présence de de compagnes (féveroles, vesce,...), peser uniquement le colza.

Les mesures de biomasse par imagerie aérienne (satellite, drone, smartphone) ne sont pas opérationnelles en cas de colza associé.

L'utilisation des applications sur smartphone est à réserver pour les petits colzas.

## Réaliser un état des lieux de ses parcelles en sorte d'hiver

Quelques facteurs à observer :

- => Un **peuplement régulier** avec une densité n'excédant pas 50 pieds/m² (idéal à 25-30 pieds/m²). La présence de repousses de colza est très préjudiciable.
- qualité de l'enracinement notamment une longueur des pivots supérieure à 10 cm.
- => Les ravageurs : La présence de **larves** d'altises dans les pétioles (ou le coeur) et rarement de charancons bourgeon terminal peut impacter le rendement final.

Les cartes d'imagerie aérienne/satellitaire permettent de détecter des zones avec des biomasses différentes. Il est indispensable d'aller vérifier sur place les causes de ces écarts.

# Rappel réglementations du 5ème programme de la Directive Nitrates

- Pas d'apport avant le 1<sup>er</sup> février. Pas plus de 60 u/ha avant le 15 février.
- Une pesée ou une mesure par image aérienne ou satellitaire est obligatoire en sortie hiver en toute situation.
- En cas d'apport d'effluents organiques de type 2 : une pesée ou une mesure par image aérienne/satellitaire en entrée et en sortie d'hiver ou un reliquat en sortie d'hiver est obligatoire.















